

# CONSEIL. Débat sur le pacte fiscal et financier

Michel Raffray, le 4e vice-président de Dinan-Agglo, chargé des relations avec les communes est venu présenter le pacte fiscal et financier solidaire aux élus de Saint-Hélen pendant deux heures.

Il en a rappelé les objectifs qui se veulent au-delà des obligations juridiques, et souligné une nouvelle fois que la date de sa mise en œuvre est fixée au 1er janvier 2019. Le représentant de Dinan-Agglo a également précisé le fait que ce pacte découle d'un diagnostic du territoire, effectué il y a 18 mois, qui montre à la fois les disparités et les complémentarités qui existent au sein de l'agglo. - « D'où le besoin de solidarité afin de doter les secteurs plus défavorisés ».

### « Pacte fiscal pour les nuls »

Olivier Boixière, élu de la minorité, a souligné le manque de concertation avec les élus de base sur les dossiers communautaires. « J'ai souvent l'impression de perdre mon rôle d'élu de proximité, et de n'être qu'une chambre d'enregistrement de décisions qui sont prises à quelques-uns » a-t-il expliqué. « On nous donne à lire, souvent dans l'urgence, des pavés dont le vocabulaire est celui de spécialistes, que je ne comprends pas forcément. Il faudrait que l'agglo

prenne le temps de proposer des résumés avec des mots simples, comme par exemple un pacte-fiscal-pour-les-nuls. C'est nous qui sommes face aux Héleonnais, et si je ne suis pas capable d'expliquer ce que j'ai voté je préfère m'abstenir ou voter contre ».

Une position que Pascal Perrin a déclaré comprendre : « Effectivement, la place des communes se pose, et la fragilité des dotations est l'un des éléments qui y contribue ». Le PFFS a finalement été adopté avec 10 voix pour et 5 abstentions.

### Les autres points Ecole Saint-Yves

Comme chaque année après la rentrée des classes, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Yves est estimée par les élus, en fonction du nombre d'enfants issus de la commune et d'un bilan chiffré des dépenses engagées présenté annuellement par l'établissement privé. Cette année, le coût d'un élève a été établi à 407,62 €. L'école compte 69 enfants domiciliés dans la commune. La participation globale se montera donc à 28 125,78 €.

### Associations de parents d'élèves

Concernant les subventions attribuées aux associations de parents d'élèves, elles sont de 6 € par enfant. Soit 672 € pour l'école publique et 540 € pour l'école privée.